Initiative eau potable propre vs. initiative interdiction des pesticides

	Initiative eau potable propre	Interdiction des pesticides
Demande	Les agriculteurs ne recevront des paiements directs que s'ils respectent de nouvelles règles plus strictes.	L'utilisation de pesticides de synthèse est interdite en Suisse. L'importation de produits traités avec des pesticides de synthèse est également interdite.
Qui est concerné ?	Les agriculteurs en Suisse qui reçoivent des paiements directs	• Les agriculteurs • Les producteurs de denrées alimentaires • les personnes chargées de l'entretien des sols et de l'agriculture (par exemple, l'entretien des voies de circulation, des parcs, des installations sportives et des jardins privés) • Personnes et entreprises qui importent des denrées alimentaires
Quel sont les produits concernés ?	• Pesticides naturels et synthétiques • Antibiotiques	• Pesticides synthétiques Le Parlement définit quels pesticides sont considérés comme des "pesticides de synthèse". Ceux-ci ne sont pas encore définis dans la législation.
Comment fonctionne l'initiative ?	Les pesticides naturels et synthétiques ne sont généralement pas interdits. Cependant, les agriculteurs ne recevront des paiements directs que s'ils : • s'abstiennent d'utiliser des pesticides naturels et synthétiques • s'abstiennent d'utiliser préventivement ou régulièrement des antibiotiques sur leurs animaux • mettent en réserve une certaine partie de leurs terres pour la protection de la biodiversité • ne gardent que le nombre d'animaux qu'ils peuvent nourrir avec le fourrage qu'ils cultivent eux-mêmes.	Toute personne qui utilise des pesticides synthétiques est passible d'une amende. Les pesticides et antibiotiques naturels sont toujours autorisés.
Imports	Aucune interdiction d'importation n'est prévue.	Les aliments contenant des pesticides de synthèse ou traités avec ceux-ci ne peuvent plus être importés.
Période de transition	8 ans	10 ans
Exceptions	La Confédération est autorisée à promouvoir et à soutenir financièrement la recherche, le conseil et la formation dans le domaine de l'agriculture si cela favorise l'agriculture au sens de l'initiative.	Au cours des dix premières années, la Confédération peut autoriser l'utilisation de pesticides de synthèse en cas d'urgence. Après cela, les pesticides synthétiques ne pourront plus être utilisés.